

JO de Paris 2024 : la justice demande de préserver les jardins d'Aubervilliers

L'intercommunalité a quatre mois pour proposer une nouvelle mouture de son plan local d'urbanisme, qui prévoyait de détruire une partie des jardins ouvriers de la ville pour implanter une piscine d'entraînement,

Le Monde avec AFP •

Publié le 10 février 2022 à 21h56 • Lecture 1 min.



Les Jeux olympiques (JO) de Paris doivent se tenir du 26 juillet au 11 août 2024, CHRISTOPHE SIMON / AFP

La cour administrative d'appel de Paris a invalidé, jeudi 10 février, le plan local d'urbanisme qui permettait de détruire une partie des jardins ouvriers d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) pour implanter une piscine d'entraînement en vue [des Jeux olympiques \(JO\) de 2024](#).

Dans son arrêt, la cour a justifié sa décision en invoquant une « atteinte » à la biodiversité, ajoutant :

« Il est enjoint au président de l'établissement public territorial Plaine commune d'engager la procédure de modification du plan local d'urbanisme intercommunal en ce qu'il classe en zone urbaine une partie de la frange ouest des jardins des Vertus. »

Lire aussi | [Architecture : à Aubervilliers, le sort de la cité-jardin de la Maladrerie suscite des inquiétudes](#)

L'intercommunalité, dirigée par le maire de Saint-Denis, le socialiste Mathieu Hanotin, a quatre mois pour proposer une nouvelle mouture, a-t-elle précisé.

Dans son arrêt, la cour, compétente en matière de litige autour des projets olympiques, a rappelé que le document contesté présentait des « incohérences » avec ses propres obligations, notamment environnementales. Le futur centre aquatique dispose d'un solarium, qui doit se construire sur environ 4 000 mètres carrés de parcelles vivrières (dont les productions sont destinées à l'autoconsommation).

Bataille juridique

« Il n'y a pas de conséquence immédiate sur la question des travaux, le permis de construire reste valable. Ça ne remet pas en cause le projet », a réagi M. Hanotin, assurant que Plaine commune se mettrait en conformité. Sollicitée, la municipalité d'Aubervilliers a déclaré qu'elle ne souhaitait pas réagir « à ce stade ».

« On a toujours dit que le projet était illégitime, maintenant c'est illégal. Pour la première fois la justice nous donne raison en leur disant "vous n'avez pas le droit de faire ce que vous avez fait" », a réagi Ziad Maalouf, un des jardiniers à l'origine de la requête.

Lire aussi | [JO 2024 : le futur complexe aquatique d'Aubervilliers menace les jardins ouvriers](#)

Une bataille juridique s'est engagée autour du projet. Les opposants, qui l'estiment à contre-courant de l'urgence écologique, ont également attaqué le permis de construire et ont occupé les lieux pendant quatre mois en 2021. Brièvement suspendus par décision de justice, les travaux ont finalement pu se poursuivre. Ce qui n'a pas empêché, le 2 février, des militants de s'accrocher à une bétonneuse jusqu'à l'intervention des forces de l'ordre.

D'un montant de 33 millions d'euros, dont un tiers est financé par Solideo (la société chargée de livrer les ouvrages pour les Jeux de 2024), le centre aquatique doit servir de bassin d'entraînement pour les nageurs lors des JO, avant d'être accessible aux habitants.

Le Monde avec AFP

Services

CODES PROMO

avec Savings United

Codes Promo MyProtein



Codes Promo Under Armour



Codes Promo Go Sport



Codes Promo Courir



Codes Promo Nike



Codes Promo JD Sports



Codes Promo i-run



Tous les codes promo